

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal **en date du vendredi 28 octobre 2016**

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 28 octobre 2016 sous la présidence d'Alain Fillon, Maire.

Etait absent: Mr M. Jaquinod.

Madame Hervier est désignée secrétaire de séance.

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

Le procès-verbal de la réunion n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité et il est passé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

Affaires financières

● Projet de convention Sodexo

La convention en vigueur avec le prestataire pour la fourniture de repas livrés (*scolaires et portage à domicile par la Commune*) date de 1999 ; il est nécessaire de procéder à la mise en place d'une nouvelle convention avec la société Sodexo dont le siège social est à Guyancourt (78280).

Après avoir pris connaissances des différents articles du projet de convention (*définition des prestations ; moyens mis en œuvre par le client ; organisation des commandes et livraison ; règles et contrôles sanitaires ; responsabilités ; conditions financières ; durée de la convention du 1^{er} janvier au 31 août 2017 ; règlement des litiges...*) le Conseil, unanime, les approuve et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Une nouvelle convention, calée sur l'année scolaire, sera signée à compter du 1^{er} septembre 2017.

● Redevance concession gaz naturel

Conformément à l'avenant n°2 relatif à la redevance de concession gaz, la participation au profit de la Commune pour l'année 2015 s'élève à 4.888,26 €.

Remerciements à la société GEDIA.

● Indemnité du conseil au comptable du Trésor

Après avoir pris connaissance du décompte de l'indemnité de conseil du comptable, le Conseil à l'unanimité :

- confirme le taux d'indemnité à 100 %,
- arrête à 452,39 € le montant brut de l'indemnité pour l'année 2016.

● Virement de crédit (information)

Un virement de 1.000 € a été effectué du chapitre 022 (*dépenses imprévues*) au chapitre 014 – art. 701249 (*reversement redevance pour pollution domestique*) dans le cadre de la comptabilité M49.

● **Subvention exceptionnelle**

Monsieur Fillon propose de verser à l'association luraysienne CLAP, une subvention exceptionnelle de 610 € correspondant à des participations financières pour l'organisation des marchés de Noël (*2015 et 2016*) et l'exposition des collectionneurs (*2015*).

Accord unanime du Conseil.

● **Droit individuel de formation des élus – DIF (information)**

Par la cotisation obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2016 de 1 % au montant brut des indemnités de formation des élus, les élus locaux bénéficient du DIF à hauteur de 20 heures/an.

● **Admission en non-valeurs de créances irrécouvrables**

Elle porte sur la comptabilité M49 (*budget eau*) pour les montants de 307,43 € (*liste n°1934050812*) et 89,65 € (*liste n°2180060512*).

Après débat, le Conseil, unanime, décide :

- d'admettre en non-valeurs les créances de la liste n°1934050812 soit 307,43 €,
- d'admettre en non-valeurs celles de la liste n°2180060512 pour un montant de 34,55 €.

Urbanisme – Voirie – Réseaux

↳ **Contrat entretien des poteaux incendie**

Monsieur le Maire informe le Conseil du projet de contrat de prestation de services relatif à l'entretien des poteaux incendie, le précédent arrivant à terme.

Après avoir pris connaissance des termes du projet présenté par l'entreprise SUEZ Environnement à Vernouillet (28500) (*prestations sur 17 poteaux ; prestations particulières ; responsabilités ; rémunération du prestataire sur la base de 80 € HT ; révision du tarif base ; règlement des sommes dues ; durée et effet du contrat 1-01-2017 ; jugement des contestations...*), le Conseil, unanime, les approuve et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat définitif.

↳ **Exercice du droit de préemption urbain**

Le Conseil est informé des déclarations d'intention d'aliéner les propriétés AC 1 ; AA 222 ; AB 415 ; AA 367 ; AB 28 ; AB 38 ; AB 79 ; AC 95.

Après débat, il est décidé unanimement de ne pas exercer le droit de préemption urbain prévu par le Code de l'Urbanisme (*Art. A 213-1 du CU*).

↳ **Point sur les travaux**

♦ Rues Dreux et Hucherelles : Monsieur Jouanneau précise que les travaux de la tranche ferme sont achevés et réceptionnés sans réserve. Le Maître d'Oeuvre Foncier Experts devra fournir les plans de recollements à la Commune.

♦ Pose d'un ralentisseur rue Commanderie – Extension zone 30 km/h – Sens unique rue du 19 mars 1962.

♦ Lotissement Gas Bernier 2 par Nexity Foncier

La signature de la vente de la réserve foncière au profit de la Commune est fixée au 02 novembre chez Me Levy.

Une réunion préparatoire de démarrage des travaux de viabilisation est programmée le 07 novembre.

Réunion de chantier chaque lundi à 11h00 à partir du 21.11.2016.

♦ Aménagement espace vert entrée Nord de Luray

Monsieur Deschamps confirme que les travaux (*pose lisse ; arrachage thuyas ; extension chemin piétonnier...*) débuteront mi-novembre.

La plantation des arbres et arbustes aura lieu entre le 15 décembre 2016 et janvier 2017 en fonction de l'obtention des plants par le prestataire (*Ets Bosson*).

♦ Travaux annuels d'entretien arbres et arbustes par Ets Bosson

Ils auront lieu courant novembre en divers endroits du territoire communal.

Le responsable de l'entreprise chargée de ces travaux effectuera une formation sur la taille des arbres et arbustes au profit des employés des services techniques de la Commune.

Point sur travaux bâtiment

Monsieur Fillon effectue un point sur le démarrage et l'avancée des travaux d'édification de l'espace multifonctions : début ; installation base de vie ; branchements divers ; planning ; réunion hebdomadaire de chantier (*vendredi 09h30*)...

Sécurité

❖ Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Monsieur le maire rappelle qu'au regard des Codes Général des Collectivités Territoriales et de Sécurité Intérieure et du fait que la Commune est exposée à divers risques (*tempête, grêle, inondation, canicule, effondrement de cavités etc...*), il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise.

Chaque élu ayant reçu auparavant le projet, il est passé à la lecture de ce PCS et des compléments sont apportés au document dans les différentes rubriques (*identification des risques ; organisation de la réponse communale ; recensement des moyens susceptibles d'être mobilisés*).

Ce plan communal de sauvegarde est adopté à l'unanimité.

Il sera transmis à Monsieur le Préfet d'Eure et Loir et mis à disposition de consultation par les habitants aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de Mairie.

Communauté d'Agglomération

* Approbation du rapport de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)

Monsieur Fillon présente le rapport de la CLETC approuvé par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux (19-09-2016).

Au titre de la compétence « transport scolaire », un transfert de recettes est opéré à hauteur de 152 € pour notre Commune.

Le Conseil Municipal :

- approuve le rapport de la CLETC,
- autorise l'inscription des crédits au budget de la Commune,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et à transmettre la délibération exécutoire du Conseil Municipal à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération.

★ Mise en conformité de la rédaction statutaire des compétences obligatoires issues de la loi NOTRE au 1^{er} janvier 2017

Monsieur le Maire précise que cette conformité rédactionnelle concerne les compétences développement économique, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, accueil des gens du voyage.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve la nouvelle rédaction statutaire issue de la transcription de la loi NOTRE au 1^{er} janvier 2017 à l'exception de la compétence gestion des milieux aquatiques dont le transfert ne se fera qu'au 1^{er} janvier 2018.

Il est rappelé, en outre, que la Commune n'approuve pas le transfert facultatif de la compétence supplémentaire « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme » au 1-01-2017.

Prochaines manifestations municipales

Les membres du Conseil Municipal passent en revue les prochaines manifestations et activités municipales ainsi que les principales décisions à venir, en s'engageant pour l'organisation des premières :

- 02 novembre : signature vente Nexity.
- 03 novembre : réunion AIL – Retour publicités et articles pour le bulletin municipal 2017.
- 04 novembre : conseil d'Ecole.
Programme de la cérémonie (cf les « Clairet »).
- 09 décembre : réunion du Conseil Municipal.
- 10 décembre : 08h45 : distribution Colis aux Anciens.
11h00 : pose 1^{ère} pierre Espace Multifonctions.
19h00 : Ban des Importants.
- 11 décembre : Fête des Flambarts de l'Agglomération.
- 18 décembre : Marché de Noël.

Questions diverses

Monsieur Fillon :

- modalités pour effectuer mini-achats (utiliser bon fourni par le secrétariat).
- remerciements suite à présence inhumation.

Madame Maury :

- assemblée Générale de l'Atelier Pictural (04 novembre).
- compte rendu exposition Planchon/Leroy.

Madame Vandromme :

- Salon OFF SNAP Vernouillet (24/05 – 18/06/2017).
- Mille lectures Hiver : rencontre reconduite.

- bilan exposition SHADT.
- troupe « Homme en Noir » (05/02/2017).

Madame Lemarié :

- intervention fuite toiture Salle Municipale.
- certaines haies gênantes pour l'éclairage public rue P. Mendès France.
- bilan mitigé du forum intercommunal associations (ASC).
- participation Fête des Flambarts 2016.

Monsieur Girard :

- organisation de la distribution des colis aux Anciens (10 décembre à 09h00).

Monsieur Manuguerra :

- bilan exercice PMS groupe scolaire.
- vérification extincteurs bâtiments communaux.

Monsieur Victor :

- site internet étant prêt, relecture des textes à effectuer.
- réunion formation 17 novembre à 18h00.
- précisions sur exposition 14-18 (*planning des permanences*).
- projet exposition sur l'Ecole ancienne (2017).

Monsieur Guille des Buttes :

- compte rendu de la réunion de la Commission Communautaire Développement Economique (*marché de l'Emploi : difficultés pour recruter personnels qualifiés*).

La prochaine réunion du Conseil Municipal
est fixée au vendredi 09 décembre 2016
à 20h00.